

# L'ÉDITO LA CONSULTATION NE REMPLACE PAS L'ÉLECTION

Eric Deffet

**O**n dira ce qu'on voudra : depuis le début de la législation, et malgré le changement de majorité, la Wallonie aura effectué un bon bout de chemin sur la voie de la démocratie participative. Il y avait déjà eu les panels citoyens, le droit de pétition et, dernière initiative en date, l'opération « Un décret par tous, un décret pour tous » qui a vu 1.400 contributions alimenter la réflexion des députés wallons. Le parlement wallon vient cette fois de réaliser une avancée décisive sur un dossier sensible : bientôt, des consultations populaires pourront être organisées à l'initiative de citoyens.

Les débats ont été ardu. On a bien cru que la commission du nouveau démocratique était morte. Mais non : dans l'ombre, des députés des majorités et des oppositions successives ont mené avec les services du parlement un travail législatif qui s'était d'abord heurté à une fin de non-recevoir du Conseil d'État. Celui-ci exigeait deux décrets distincts pour faire la part des choses entre les principes et la pratique. Les députés wallons ont suivi les consignes. Mais ils ont aussi fait

preuve d'une forme d'audace progressiste : le Conseil d'État voulait limiter l'accès à la consultation au seul corps électoral, le parlement a décidé de l'ouvrir à tous les habitants de la Wallonie, citoyens étrangers compris, et d'autoriser la participation au vote dès 16 ans. Même Ecolo, qui continue à émettre des réserves importantes, salue la démarche wallonne et a contribué à l'affiner de réunion en réunion.

Et maintenant ? La société civile verra peut-être dans cette possible consultation des « gens » une victoire sur la démocratie parlementaire et représentative. Ce serait une erreur d'opposer celle-ci à la démocratie participative valorisée par le parlement wallon. La primauté de la première reste inébranlable aux yeux du législateur qui y voit tout de même assez clair pour

## La consultation populaire est un outil démocratique de complément

comprendre que si elle est nécessaire, elle n'est plus suffisante à l'heure de l'expression directe et des réseaux sociaux. La consultation populaire sera un

outil démocratique de complément, une aide à la décision qui reste bien dans les mains du politique et dans celle du corps électoral à travers ses élus. Affirmer que consultation vaut élection, c'est aller un grand pas trop loin et tordre le coup à la clé de voûte de notre société : le mandat électoral.

Se contenter d'un rendez-vous avec les citoyens tous les cinq ans n'est plus tolérable. Une telle distance contribue au grand désenchantement à l'égard de la politique. La participation du public à la réflexion sur des dossiers complexes voire carrément au parcours législatif doit donc être favorisée. Mais elle ne doit pas bercer d'illusions les habitants de la Wallonie.

La consultation populaire n'est pas un jouet incassable que chacun pourrait manipuler à sa mode, sans craindre de le briser. Le modèle wallon est ardu, complexe. Il risque même de mobiliser des mouvements structurés et financés, plutôt que des individus isolés et peu formés aux subtilités législatives. Mais c'est sans doute le prix à payer pour garantir le sérieux et l'intérêt de la démarche.